

Réforme territoriale : compétences redistribuées

Les sénateurs vont se pencher, mardi et mercredi, sur un nouveau gros morceau : « qui fait quoi » entre les régions et les départements

Chantier interminable qui aura duré six mois, la réforme territoriale entre dans une semaine charnière. Avec l'adoption définitive, mercredi, par les députés du projet de loi faisant passer – à partir du 1^{er} janvier 2016 – de 22 à 13 le nombre des régions métropolitaines, le plus facile semble avoir été fait. Il reste cependant l'épineux dossier de la répartition des compétences entre les différentes collectivités territoriales : région, métropole, département, bloc communal. Dans un contexte de compression des dotations de l'Etat aux collectivités, place désormais au « qui fait quoi » sur les territoires, ce dont va discuter le Sénat, mardi et mercredi (le débat sera ensuite suspendu jusqu'en janvier). C'est le projet NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République). Une certitude : rétablie après le retour de la gauche aux affaires en 2012, la clause de compétence générale va être à nouveau supprimée pour les régions et départements, comme ce fut le cas sous Nicolas Sarkozy. Ce sera donc le retour à la spécialisation des compétences : aux régions les fonctions stratégiques (développement économique, grandes infrastructures, soutien à l'innovation et à l'internationalisation des entreprises), aux départements « la proximité ». A partir de là, c'est



La nouvelle carte de France à 13 régions ne passe toujours pas. Nouvelle manifestation, hier à Strasbourg, contre la fusion de l'Alsace.
(Photo AFP)

la bouteille à l'encre :

■ Le rôle des départements

Dans le texte gouvernemental, ils gardent toutes leurs attributions sociales (versement du RSA, etc.) et « la solidarité territoriale » (l'aide au milieu rural, notamment pour les services publics). La réforme transfère aux régions la gestion des collèges, du transport scolaire, des routes et ports départementaux. La commission des lois sénatoriale veut laisser le tout aux départements et refuse que la région soit « chef de file » pour le tourisme. Entretemps, le gouvernement a mis en sourdine son objectif de supprimer les conseils départementaux (ex-

conseils généraux) « à l'horizon 2020 ». Même les présidents de régions sont divisés sur l'intérêt de prendre en charge collèges et routes.

■ Le sort des doublons

Elus de gauche et de droite réclament « de nouveaux transferts de compétence » pour accentuer la décentralisation. Les régions demandent de « *supprimer toutes les missions opérationnelles de l'Etat déconcentré sur le champ d'une compétence dévolue à une collectivité locale* ».

■ La place des métropoles

Alors que la loi de janvier 2014 qui en a créé quatorze leur con-

fie un droit de regard sur le schéma régional de développement économique, le Sénat voudrait donner le dernier mot aux régions. Colère de Gérard Collomb (Lyon) et de ses homologues.

■ Les intercommunalités

Le gouvernement veut une restructuration d'ici à la fin 2017, avec un seuil minimal qui passerait de cinq mille habitants à vingt mille pour chacune, moyennant de la souplesse en zone peu dense (montagne...). Une forte majorité des élus n'en veut pas. Le gouvernement annonce aussi des retouches sur la métropole du Grand Paris. « *Quel est votre dessein ?* », a demandé le sénateur Jean-Pierre Sueur (PS) à Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation, et André Vallini. « *S'il s'agit de construire l'organisation territoriale sur les régions et les intercommunalités, il faut l'affirmer clairement, sinon on est dans un entre-deux.* » Les débats vont donc être houleux. D'autant plus que le Sénat, repassé à droite fin septembre, ne supporte pas que le gouvernement ait décidé d'adopter la « *procédure accélérée* ». Ce qui signifie que le projet de loi ne fera l'objet que d'une seule lecture devant l'Assemblée nationale et le Sénat au lieu de deux pour son adoption.